PLATEFORME DECHETS VERTS

DÉCHETS ACCEPTÉS

Tailles de haie
Branches
de petit diamètre
(inférieur à 5 cm)
Arbustes
(coupés en morceaux de moins de 2 m de longueur)

Tontes de gazon
(sans les sacs)

Fleurs
Plantes du jardin
Feuilles

DÉCHETS REFUSÉS

Souches et tronc d'arbres - Palettes en bois - Gravats
Terre - Cendres - Pots de fleurs - Ordures ménagères
Encombrants - Plastiques - Bâches
Tout objet ferreux et non ferreux - Barbelés - Grillage

RÈGLEMENT - PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS

▶ Le site est réservé aux habitants de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois et est **INTERDIT AUX PROFESSIONNELS**

▶ Le site est géré par la commune, notamment les horaires, l'ouverture et la fermeture, l'accueil des usagers, la surveillance, le contrôle de la qualité du tri et l'entretien courant

▶ Le site est exploité par la Communauté de Communes, qui assure la mise à disposition de benne(s), l'évacuation, le traitement et la valorisation des déchets verts

▶ L'accès au site, en particulier les opérations de déversement des déchets dans les bennes ainsi que les manœuvres des automobiles, se font aux risques et périls des usagers et sous leur responsabilité.

▶ L'usager doit respecter les consignes, instructions et recommandations de la Communauté de Communes et de la commune

▶ L'usager est civilement responsable des dommages qu'il cause aux biens et personnes à l'intérieur du site. En aucun cas, la responsabilité de la Collectivité ne pourra être engagée pour quelque cause que ce soit. L'usager qui endommage les aménagements ou installations du site devra prendre à sa charge les frais de réparation ou de remise en état

▶ **Tout dépôt sauvage sera sanctionné (Article R635-8 du Code Pénal) et pourra entraîner la fermeture du site !**

Haut-Pays du Montreuillois
Communauté de Communes

EN CAS DE PROBLÈME
Contactez-nous
03 61 52 80 05

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

desires impression